

**Avis du
GAQ
(Groupe d'Animation du Quartier Européen
de la Ville de Bruxelles)
sur le projet de Plan Régional de Développement Durable.**

Deux remarques préliminaires :

- Nous n'avons pas connaissance d'une évaluation de la mise en œuvre du PRD précédent, ce qui nous semble indispensable pour rendre un avis correct sur le projet actuel ;
 - Le processus participatif nous semble pécher par deux côtés : la société civile n'a pas été associée à l'élaboration du PRDD et, compte tenu de l'ampleur du projet, le mois d'enquête publique est vraiment trop court surtout qu'il comporte une semaine de congés.
1. Depuis l'élaboration du Schéma Directeur du Quartier Européen, de grandes zones habitées, et principalement le Quartier des Squares, sont incorporées dans une zone commune avec la zone administrative européenne, ce qui est incompréhensible tant dans la réalité urbanistique que dans les stratégies à mettre en œuvre. Le Quartier des Squares ne doit pas être inclus dans un « pôle de développement prioritaire ».
 2. Le projet de PRDD vise à encore densifier le quartier, notamment par l'implantation de tours iconiques groupées ou isolées. Or, le quartier est déjà le plus densément bâti de la Région et le taux d'immeubles vides est important (voir l'Observatoire des bureaux). De plus les voiries du 19^{ème} siècle sont adaptées à des bâtiments de trois à quatre étages, et certainement pas aux immeubles de huit niveaux qui sont déjà la norme actuelle dans le Quartier Léopold.
 3. Le Projet Urbain Loi qui concerne les dix îlots situés de part et d'autre de la rue de la Loi autorise le quasi doublement des surfaces plancher (de 490.000 à 880.000 m²). Le PRD veut étendre ce principe d'augmentation des gabarits du PUL hors PUL, ce qui sera néfaste tant en terme d'habitabilité du quartier qu'en terme de déplacements.
 4. Avant qu'une augmentation du nombre de mètres carrés de bureaux soit décidée, les intentions de la Commission européenne en terme d'occupation de bureaux devraient être connues, et communiquées aux riverains : l'évolution de l'Europe et la situation économique ont changé les données qui prévalaient avant l'élaboration du PUL.
 5. Aucune carte ne traite de culture ou d'architecture. Il existe pourtant à Bruxelles plusieurs noyaux culturels ou quartiers où l'architecture de qualité est densément représentée. C'est le cas du Quartier des Squares où de nombreux architectes de renom ont exercé leur art. la défense de ce patrimoine doit être un objectif de développement durable.
 6. L'intention de créer dans le Quartier européen une école européenne de type 3, c'est-à-dire également ouverte à parité aux Belges devrait figurer dans le PRDD.

7. Le GAQ s'élève contre l'affirmation suivant laquelle le Quartier européen dispose d'une « excellente accessibilité en transports en commun ». Les embouteillages incessants, qui pénalisent d'ailleurs les bus, sont la démonstration du contraire. A cet égard, l'abandon du projet d'automatisation de la ligne 1 du métro est un non-sens.
8. Les rues de la Loi et Belliard sont confortées comme autoroutes de pénétration et de sortie. Elles se trouvent situées, comme voies axiales, entre la chaussée de Louvain d'une part et l'avenue de la Couronne d'autre part qui toutes deux ont été mises à une bande de circulation dans chaque sens. Le nombre de bandes de circulation des rues de la Loi et Belliard doit être réduit. La rue Belliard, plus laide rue de Bruxelles, doit être mentionnée comme « espace public d'importance régionale à réaménager ».
9. Le projet de réaménagement du rond-point Schuman prévoit qu'il ne sera plus possible de le traverser en voiture. Ceci entraînera inévitablement un report de la circulation automobile dans les quartiers habités. Le GAQ y est fermement opposé et maintient que la solution d'une meilleure mobilité doit être cherchée loin en amont, c'est-à-dire au delà du ring. Les habitants ne doivent pas souffrir de l'incapacité actuelle à passer des accords inter-régionaux.
10. Le GAQ demande que la ligne de tram en provenance de Tervueren et qui s'arrête à Montgomery ou à Mérode continue jusqu'au croisement de l'avenue de la Renaissance et de l'avenue de Cortenbergh. Idem pour certains trams qui arrivent de Flagey et qui empruntent l'avenue des Celtes. L'espace occupé jadis par une telle ligne de tram le long du parc du Cinquantenaire existe toujours.
11. Le GAQ demande qu'une ligne de bus soit installée à contre-sens avenue de Cortenbergh depuis le rond-point Schuman et que les bus ne passent donc plus rue Franklin. Le nombre de bandes de circulation automobile de l'avenue de Cortenbergh serait dès lors diminué à son débouché au rond-point Schuman.
12. L'ensemble du quartier doit être mis en zone 30. C'est déjà le cas à Schaerbeek entre la rue du Noyer et le boulevard Reyers, mais pas à Bruxelles-Ville.
13. Les cartes qui traitent des déplacements font peu de cas des piétons. Le GAQ souhaite que les endroits où des passages piétonniers entre quartiers doivent être facilités soient indiqués. Ceci est particulièrement vrai le long de la Petite Ceinture difficilement franchissable par les piétons. La carte 3 (maillages vert et bleu) comporte de telles indications aux frontières de la Région. Pourquoi pas de telles indications pour les piétons trop souvent confrontés aux flots automobiles dans les grands axes routiers de la Région ?
14. La façade principale du Palais des Académies, ancien Palais royal, tournée vers le Quartier Léopold devenu Quartier européen, doit être dégagée, créant ainsi une nouvelle perspective urbaine depuis notre quartier.
15. La carte 3 (maillages vert et bleu) n'indique pas le Maelbeek comme cours d'eau voûté, contrairement à la Senne. Le GAQ souligne l'importance urbanistique du fond de vallée du Maelbeek, comme vraie liaison entre quartiers, mais aussi comme vallée historique de Bruxelles.

16. Le GAQ demande qu'un maillage vert soit créé entre tous les grands espaces verts du quartier. Ceci inclut les rues de l'Industrie et de la Science entre les squares Frère Orban et de Meeûs, toute la rue Belliard entre le parc de Bruxelles, le parc Léopold et le parc du Cinquantenaire, et la chaussée d'Etterbeek dans les parties qui n'ont pas encore été plantées. La partie de la rue de la Loi comprise entre le rond-point Schuman et le parc du Cinquantenaire doit aussi être mentionnées comme espace à verduriser.
17. La place Jean Rey doit devenir un noyau d'identité locale, avec liseré de noyau commercial. Et le noyau d'identité locale de la rue Froissart doit être étendu de la place Jourdan au rond-point Schuman. La rue de la Loi et la rue Belliard doivent avoir un liseré de noyau commercial sur toute leur longueur depuis la Petite Ceinture jusqu'à la chaussée d'Etterbeek.